- a) les contrats de services comportant une dépense ou un revenu n'excédant pas 100 000 \$;
 - b) les contrats d'approvisionnement;
 - c) les contrats de location;
- d) les contrats de construction, incluant l'entretien et la réparation;
 - e) les demandes de livraison;
- 9° du directeur des ressources matérielles sur les documents suivants, pourvu qu'ils comportent une dépense ou un revenu n'excédant pas 25 000 \$:
 - a) les contrats de services;
 - b) les contrats d'approvisionnement;
 - c) les contrats de location;
- d) les contrats de construction, incluant l'entretien et la réparation;
 - e) les demandes de livraison;

10° du responsable de l'approvisionnement sur les documents suivants, pourvu qu'ils comportent une dépense ou un revenu n'excédant pas 5 000 \$:

- a) les contrats d'approvisionnement;
- b) les contrats de location;
- c) les contrats de construction, incluant l'entretien et la réparation;
 - d) les demandes de livraison;
- 11° d'un directeur de direction sur les contrats de services aux fins de la compétence de sa direction, pourvu qu'ils comportent une dépense ou un revenu n'excédant pas 25 000 \$;
- 12° d'un directeur de service ou d'un directeur adjoint sur les contrats de services aux fins de la compétence de son service, pourvu qu'ils comportent une dépense ou un revenu n'excédant pas 10 000 \$;
 - 13° d'un délégué régional sur:
- a) les contrats de services aux fins de la compétence de son bureau régional, pourvu qu'ils comportent une dépense ou un revenu n'excédant pas 5 000 \$;

- b) les documents relatifs aux programmes d'aide financière aux municipalités dont le territoire est compris dans celui qui relève de la compétence du bureau régional.
- **3.** Les sous-paragraphes *b* et *c* du paragraphe 3° de l'article 2 n'ont pas pour effet d'autoriser le signataire à exercer les pouvoirs mentionnés au troisième alinéa du paragraphe 3 de l'article 28 et au deuxième alinéa de l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes ni les pouvoirs mentionnés au troisième alinéa de l'article 9 et au deuxième alinéa de l'article 14.1 du Code municipal du Ouébec.
- **4.** Le présent règlement remplace le Règlement sur la délégation de signature de certains documents du ministère des Affaires municipales édicté par le décret 799-90 du 13 juin 1990.
- **5.** Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

29779

Gouvernement du Québec

Décret 444-98, 1er avril 1998

Code civil (1991, c. 64)

Loi sur l'application de la réforme du Code civil (1992, c. 57)

Loi sur les bureaux de la publicité des droits (L.R.Q., c. B-9)

Registre des droits personnels et réels mobiliers — Modifications

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers

ATTENDU QUE l'article 3024 du Code civil du Québec (1991, c. 64) confère au gouvernement le pouvoir de réglementer sur les matières qui y sont mentionnées, notamment de prendre toute mesure nécessaire à la mise en application du livre De la publicité des droits;

ATTENDU QUE l'article 165 de la Loi sur l'application de la réforme du Code civil (1992, c. 57) confère au gouvernement le pouvoir de réglementer sur les matières qui y sont mentionnées, notamment pour prendre toute mesure nécessaire à l'application de la section IX du chapitre deuxième du titre I de cette loi relative à la publicité des droits;

ATTENDU QUE l'article 5 de la Loi sur les bureaux de la publicité des droits (L.R.Q., c. B-9) confère au gouvernement le pouvoir de réglementer sur certains éléments de forme des documents sujets à la publicité;

ATTENDU QUE, conformément à ces dispositions, le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers a été édicté par le décret 1594-93 du 17 novembre 1993;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), un projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers» a été publié à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 31 décembre 1997 avec avis qu'il pourrait être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de cette publication;

ATTENDU QU'à la suite de cette publication des commentaires ont été formulés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'édicter, avec des modifications mineures, le Règlement modifiant le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice:

QUE le Règlement modifiant le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers, annexé au présent décret, soit édicté.

Le greffier du Conseil exécutif, MICHEL CARPENTIER

Règlement modifiant le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers*

Code civil (1991, c. 64, a. 3024)

Loi sur l'application de la réforme du Code civil (1992, c. 57, a. 165)

Loi sur les bureaux de la publicité des droits (L.R.Q., c. B-9, a. 5)

1. L'article 7 du Règlement sur le registre des droits personnels et réels est remplacé par le suivant:

- «7. Seul un véhicule routier visé à l'article 15 donne lieu à l'établissement d'une fiche descriptive; les fiches nominative et descriptive sont complémentaires.».
- **2.** Les articles 9 et 10 de ce règlement sont remplacés par les suivants:
- « 9. Toute fiche nominative ou descriptive comporte un intitulé qui indique notamment le nom du registre, le nom du constituant ou le numéro d'identification du bien visé ainsi que les dates de certification du registre.
- 10. La fiche synoptique, outre l'intitulé mentionné à l'article 9, relate la date, l'heure et la minute de présentation de la réquisition, le numéro d'inscription ainsi que la nature du droit inscrit; elle renvoie aux différentes fiches détaillées.».
- **3.** L'article 13 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa et après le paragraphe 1°, des suivants:
- «1.1° s'il s'agit d'une succession: sous le nom et la date de naissance de la personne décédée;
- 1.2° s'il s'agit d'une fiducie: sous son nom et le code postal correspondant à l'établissement visé si celui-ci est situé au Canada; ».
- **4.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 13, du suivant:
- «13.1 Lors de l'établissement d'une fiche nominative, un algorithme de normalisation d'écriture est appliqué au nom sous lequel la fiche est établie; aucune demande pour éviter l'application de cet algorithme n'est admise.».
- **5.** L'article 15 de ce règlement est modifié par le remplacement de ce qui précède le paragraphe 1° du premier alinéa par ce qui suit:
- «15. Donne lieu à l'établissement d'une fiche descriptive, s'il est décrit conformément aux dispositions de l'article 20, un véhicule routier muni d'un numéro d'identification apposé conformément à l'article 210 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) et qui est: ».
- **6.** L'article 17 de ce règlement est remplacé par le suivant:
 - «17. La désignation doit indiquer:
- 1° pour une société en nom collectif ou en commandite ou une association: le nom, la forme juridique qu'elle emprunte et son adresse;

^{*} Le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers a été édicté par le décret 1594-93 du 17 novembre 1993 (1993, *G.O.* 2, 8058) et n'a pas été modifié depuis.

- 2° pour l'État: le nom de l'autorité administrative visée et l'adresse correspondant au principal établissement de cette autorité;
- 3° pour une fiducie: le nom de la fiducie et son adresse, s'il en est; le fiduciaire doit également être désigné.».
- **7.** Les articles 19 et 20 de ce règlement sont remplacés par les suivants:
- «19. L'adresse de tout lieu indique le numéro, la rue, la municipalité, la province ou le territoire et, si l'adresse est située au Canada, le code postal. Cette adresse est complétée, le cas échéant, par l'indication du pays, s'il s'agit d'un pays autre que le Canada.
- **20.** Pour qu'un véhicule routier visé à l'article 15 donne lieu à l'établissement d'une fiche descriptive, le formulaire doit contenir, dans les espaces appropriés, son numéro d'identification et la catégorie de véhicule routier à laquelle il appartient parmi celles prévues à l'article 15.».
- **8.** L'article 22 de ce règlement est remplacé par le suivant:
- « **22.** La réquisition d'inscription est sur support papier; elle peut être présentée au lieu où est tenu le registre; elle peut aussi y être acheminée par courrier. ».
- **9.** L'article 23 de ce règlement est remplacé par le suivant:
- «23. La réquisition d'inscription qui prend la forme d'un avis doit être faite en utilisant le formulaire, produit par le bureau de la publicité des droits ou réalisé avec le logiciel de réalisation de formulaires fourni par ce bureau, qui, parmi ceux édictés en annexe, correspond au type de réquisition présentée et dont tous les espaces pertinents doivent être remplis conformément aux indications. Le requérant qui réalise un formulaire avec le logiciel doit utiliser sa plus récente version et il ne peut y apporter aucune modification.

Toute réquisition doit être faite sur des feuilles de 215~mm de largeur sur 355~mm de hauteur d'au moins $75~\text{g/m}^2$ à la rame. La réquisition qui prend la forme d'un avis doit être imprimée uniquement sur l'une des faces de la feuille. ».

- **10.** L'article 24 de ce règlement est modifié par la suppression, dans le premier alinéa, des mots «noire et».
- **11.** L'article 25 de ce règlement est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant:

- « 25. La réquisition d'inscription d'un droit, en plus de faire référence, s'il en est, au document constitutif du droit, doit contenir l'information suivante:
- 1° la désignation des personnes visées à la réquisition et, lorsqu'une personne est représentée par un tuteur, un curateur, un mandataire désigné dans le mandat donné en prévision de l'inaptitude d'une partie, un liquidateur, un syndic à la faillite ou un séquestre, le nom et la qualité du représentant;
 - 2° la description du bien, s'il y a lieu;
- 3° la qualification du droit dont l'inscription est requise, son étendue ainsi que, s'il en est, la date extrême d'effet de l'inscription demandée;
- 4° l'événement ou la condition, s'il en est, dont dépend l'existence du droit;
- 5° pour faire référence à un droit qui a fait l'objet d'une inscription antérieure sur le registre, le numéro d'inscription de ce droit;
- 6° lorsqu'il y a lieu de faire référence à un droit qui fait l'objet d'une réquisition présentée simultanément, le numéro de formulaire de cette réquisition. ».
- **12.** L'article 26 de ce règlement est modifié, dans le premier alinéa:
 - 1° par la suppression du paragraphe 1°;
- 2° par le remplacement des paragraphes 6° et 7° par les suivants:
- «6° s'il s'agit de la réduction du montant indiqué dans l'inscription: la somme pour laquelle la réduction est requise ou ordonnée;
- 7° s'il s'agit de la réduction de l'assiette du droit: la description du bien visé.».
- **13.** Les articles 27 à 29 de ce règlement sont remplacés par les suivants:
- «27. La réquisition du renouvellement de la publicité d'un droit désigne les personnes concernées par la réquisition, décrit, s'il y a lieu, le bien visé et indique le numéro d'inscription du droit visé ainsi que la date extrême d'effet de l'inscription demandée.
- 28. La réquisition de préinscription d'une demande en justice contient la désignation des parties, la description du bien et indique le tribunal, le district et le dossier judiciaires, la personne en possession du bien, l'objet de la demande et le numéro d'inscription du droit visé.

- **29.** La réquisition de préinscription d'un droit résultant d'un testament désigne le testateur et indique le lieu et la date du décès; cette réquisition indique, en outre, la nature du droit auquel une personne prétend ainsi que le motif de la préinscription et, s'il y a lieu, la description du bien visé. ».
- **14.** L'article 30 de ce règlement est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant:
- «La réquisition désigne le bénéficiaire de l'inscription et indique l'adresse où doit être faite la notification ainsi que le numéro d'inscription du droit visé ou, si le droit visé est relaté dans une réquisition présentée simultanément, le numéro de formulaire de cette réquisition. Elle peut également indiquer le numéro de télécopieur du bénéficiaire.».
- **15.** L'article 32 de ce règlement est remplacé par le suivant:
- «32. La réquisition visant le changement ou la modification de l'adresse de notification ou du nom du bénéficiaire, ou l'ajout, le changement ou la modification du numéro de télécopieur, désigne le bénéficiaire et indique le numéro de l'avis d'adresse attribué par l'officier; elle spécifie, en outre, suivant le cas, les adresses de notification ancienne et nouvelle, les noms ancien et nouveau du bénéficiaire ou les numéros de télécopieur ancien et nouveau.».
- **16.** Les articles 35 à 37 de ce règlement sont remplacés par les suivants:
- «35. L'inscription d'un droit comprend l'indication précise de la nature du droit, son numéro d'inscription ainsi que la date, l'heure et la minute de présentation de la réquisition d'inscription de ce droit.
- **36.** La désignation d'une partie dans une inscription sur le registre comprend les indications prescrites aux articles 16 à 19.
- **36.1** Pour préciser l'assiette ou l'étendue d'un droit, l'officier peut, dans l'inscription de ce droit, faire référence à la réquisition par laquelle cette inscription est requise.
- **37.** Lorsqu'il y a lieu, dans l'inscription d'un droit, de faire référence à un droit qui a fait l'objet d'une inscription antérieure sur le registre, cette référence se fait par l'indication de la nature et du numéro d'inscription du droit visé.

Lorsque la réquisition d'inscription fait référence au droit visé en indiquant un numéro de formulaire tel que prévu au paragraphe 6° du premier alinéa de l'article 25,

l'officier peut, dans l'inscription du nouveau droit, substituer au numéro de formulaire le numéro d'inscription correspondant.».

- **17.** L'article 38 de ce règlement est abrogé.
- **18.** L'article 40 de ce règlement est modifié par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant:
- «L'inscription de la réduction qui vise certains des biens grevés indique les biens visés par la réduction.».
- **19.** L'article 41 de ce règlement est modifié par la suppression du troisième alinéa.
- **20.** L'article 43 de ce règlement est modifié par le remplacement des deuxième et troisième alinéas par les suivants:
- «Le fichier est constitué de fiches établies, s'il s'agit d'une personne physique, sous le nom du bénéficiaire de l'inscription de l'adresse et sa date de naissance et, dans les autres cas, sous son nom et le code postal correspondant à son adresse si celle-ci est située au Canada.

Chaque fiche comprend notamment le nom du bénéficiaire, son adresse à des fins de notification, son numéro de télécopieur, s'il en est, ainsi que le numéro d'avis d'adresse attribué par l'officier au bénéficiaire de l'inscription.».

- **21.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 43, du suivant:
- «43.1 Lors de l'établissement d'une fiche au fichier des adresses, un algorithme de normalisation d'écriture est appliqué au nom sous lequel la fiche est établie; aucune demande pour éviter l'application de cet algorithme n'est admise.».
- **22.** L'article 44 de ce règlement est remplacé par les suivants:
- «44. Toute réquisition d'inscription d'une adresse, tout changement ou modification de l'adresse ou du nom du bénéficiaire, ou tout ajout, changement ou modification du numéro de télécopieur, sont inscrits au fichier des adresses sous le nom du bénéficiaire. Lorsqu'il y a lieu, mention est faite du numéro d'avis d'adresse sur la fiche détaillée pertinente sous l'inscription du droit visé, dans l'espace réservé à cette fin.
- **44.1** La notification prévue à l'article 3017 du Code civil (1991, c. 64) peut être faite par télécopieur, au numéro mentionné au fichier des adresses sous le nom du bénéficiaire concerné.

La preuve de notification peut être établie au moyen d'un bordereau de transmission ou, à défaut, d'une déclaration sous serment de la personne qui a effectué l'envoi et, dans tous les cas, d'une confirmation d'envoi, laquelle spécifie les numéros de télécopieur de l'officier et du bénéficiaire, la date, l'heure et le statut de la transmission ainsi que le nombre de pages acheminées.

Le bordereau de transmission ou, à défaut, la déclaration sous serment doit mentionner:

- 1° le nom, l'adresse, le numéro de téléphone de l'officier et le numéro de télécopieur utilisé;
- 2° le nom et le numéro de télécopieur du bénéficiaire à qui la notification est effectuée;
- 3° le nombre total de pages transmises, y compris le bordereau de transmission;
 - 4° la nature du document.».
- **23.** L'article 46 de ce règlement est remplacé par les suivants:
- **«46.** La recherche au registre s'effectue lorsqu'elle concerne:
- 1° une personne physique ou sa succession, à partir des éléments prévus à l'article 13;
- 2° une personne morale, une société, une association ou une fiducie, à partir du nom de celle-ci;
- 3° l'État, à partir du nom de l'autorité administrative visée;
- 4° un véhicule routier visé à l'article 15, à partir de son numéro d'identification;
- 5° une inscription non radiée, à partir du numéro d'inscription ou du numéro de formulaire qui y correspond.
- **46.1** Lors de la consultation d'une inscription par téléphone ou à partir d'un écran de visualisation, la liste des biens visés peut ne pas être accessible. En tels cas, l'officier fait parvenir au requérant, sur demande, un état certifié de l'inscription lorsque cette liste est contenue dans le registre ou, dans le cas prévu à l'article 36.1, une copie certifiée de la réquisition qui contient la liste des biens.

46.2 La consultation du fichier des adresses s'effectue, sous le nom du bénéficiaire de l'inscription de l'adresse, à partir des mêmes éléments que pour la consultation du registre.

Elle peut s'effectuer également à partir du numéro d'avis d'adresse du bénéficiaire.

- **46.3** Lors d'une consultation, le nom qui fait l'objet de la recherche est soumis à l'application de l'algorithme de normalisation mentionné aux articles 13.1 et 43.1.».
- **24.** L'article 51 de ce règlement est abrogé.
- **25.** L'article 52 de ce règlement est modifié par le remplacement des deux premiers alinéas par les suivants:
- «52. Le bureau où est tenu le registre est ouvert tous les jours, excepté les samedis et les jours visés à l'article 6 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25).

Les heures de présentation des réquisitions sont de 9 h à 15 h; celles de consultation sur place ou par téléphone sont de 9 h à 16 h. ».

- **26.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 52, du suivant:
- «52.1 La consultation du registre à distance, faite à partir d'un écran de visualisation, est disponible de 8 h à 21 h tous les jours, excepté les samedis et les jours visés à l'article 6 du Code de procédure civile.

Les samedis, le registre peut être consulté à distance de 8 h à 17 h.

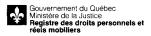
Malgré les premier et deuxième alinéas, le registre peut être consulté à distance de 9 h à 10 h les 24 et 31 décembre. ».

- **27.** Ce règlement est modifié par le remplacement des annexes I à XVII par les annexes I à XV qui se retrouvent en annexe au présent règlement.
- **28.** Le présent règlement entrera en vigueur le 19 mai 1998.

ANNEXE I (a. 23)

ą	Gouvernement du Québec Ministère de la Justice Registre des droits personnels et	RÉQUISITION D'INSCRIPTION D'UNE HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE
_	réels mobiliers	Formulaire RH — Page 1
NATURE	Cocher une seute case Hypothèque conventionnelle sans dépossession g Hypothèque conventionnelle avec dépossession (gage) h Hypothèque ouverte Hypothèque (expate de l'État ou d'une personne morale de droit public Hypothèque (égale de l'État ou d'une personne morale de droit public Hypothèque (égale de l'État ou d'une personne morale de droit public Hypothèque (égale résultant d'un jugement Renouvellement de la publicité d'une hypothèque	Renouveilement sur un meuble nouveau Renouveilement sur de nouveiles actions Report sur le bien difert ou consigné Report sur le bien acqués en remplacement Affectation d'un bien à une hypothèque légale
D.E.E.	2- DATE EXTRÊME D'EFFET DE L'INSCRIPTION Note : L'inscription pourra être radiée le les sans présentation d'une réquisitie	
H	Année Mois Jour (1) TITULAIRE Remplir les rubriques 4, 5, 6, 8, 9 ou 7, 8, 9 et s'il y a lieu, la rubrique 3	
Ш	4- Nom 5- Prénom	3- Numéro d'avis d'adresse 6- Date de naissance
	7- Nom de l'organisme	Année Mois Jour
	8- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)	9- Code postal
ကြူ	Au besoin, utiliser les annexes AP ou AD	
PARTIES	(2) CONSTITUANT Remplir les rubriques 10, 11, 12, 14, 15 ou 13, 14, 15	
4	10-Nom 11- Prénom	12- Date de naissance
Ш	13- Nom de l'organisme	Année Mois Jour
П	14- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)	15- Code postal
Ш	Au besoin, utiliser les annexes AP ou AD S'II y a lieu, cocher 🗌 état certifié des droits, expi	édié aussi par 🔃 télécopieur 🔲 messagerie électronique
	VÉHICULE ROUTIER Consulter les directives.	
	16- Catégorie 17- Numéro d'identification 18- Année 19- Description	
		édié aussi par télécopieur messagerie électronique
က္ခ	Au besoin, utiliser l'annexe AV S'Il y a lieu, cocher 📋 etat certifie des droits, expu	eole aussi parrelecopieormessagerie electronique
BIENS	20- AUTRES BIENS	
	Au besoin, utiliser l'annexe AG	
Н	and the state of the	n on the second of the second
H	21- Somme de l'hypothèque Consulter les directives.	
Ш		
	22- Référence à la loi créant l'hypothèque 23- Cause de la créance	
	- 1 발표 (18 - 19 - 19 및 19 - 18 - 18 - 18 - 18 - 18 - 18 - 18 -	
	RÉFÉRENCE À L'INSCRIPTION VISÉE AU REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBIL	1575 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15 -
	24- Numéro 1 Au besoin, utiliser l'annexe Al 25- S'il y a lieu, cocher une case	Mark have a safety of the transfer
SN	L'hypothèque est consentie pour gerantir le palement d'obligations ou autres titres d'emprunt (article 2892 C.c. L'hypothèque est consentie en garantie d'un droit viager.	
MENTIONS	RÉFÉRENCE À L'ACTE CONSTITUTIF	
ME	26- Forme de l'acte Cocher une seule case a Sous seing privé b Notarié en minu 27- Date 28- Lieu ou district judiciaire	ute c Notarié en brevet d Jugement
		1.040 07:09 15.0 (980.0 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
	25-Nº de minute ou de dossier 30-Nom et prénom du notaire ou tribunal	
	31- AUTRES MENTIONS	
	Au besoin, utiliser l'annexe AG	The figures Agreement page above a second of the control of the co
Н	Le signataire réquient l'inscription du présent avis	ago, agrico 11.1
پیا	32- Nom du signataire	Numéro du formulaire
SIGNATURE	(20년 일 전) 42. 1 년 대 : 1 년 1 년 1 년 1 년 1 년 1 년 1 년 1 년 1 년 1	
GN	TOTAL TOTAL CONTROL OF THE STATE OF THE STAT	
S	33- X Signature	
	477 (97-07)	
DE.	ter perment	

ANNEXE II (a. 23)



RÉQUISITION D'INSCRIPTION DE NATURE MATRIMONIALE

Formulaire RM — Page 1

	5- Cocher une seule case		
. 1	Control use seule case: MARANGE à Control de manage à MacEluation d'un aprient de manage ou d'un régime matériersisé.		
	SUCCEMENT & Securition de como el Securition de Como el Sullin de manage el Dissere		
MAT LINE			
퀴			
l	AMPLICATION D'UNE RENCINCIATION Partigie de la valeur des acquilles la Partigie de la nateur du patentieure bandad Communicaté de blame		
	To Confer une seule care a Épour a Épour renorque a Épour aliable . 4. Préson 5- Date de missanor		
1	Actions (number, run vite, promote) Foundation		
-	179 y s lies, techer ☐ died zordiffe der drofte, expédité sozid gar ☐ Méloopieur ☐ meszagarie dischonique		
- Walter	(2) & Cocher uma assulta case: a Epoulin a Epoulin renomparte e Epoulin décisione 5- Norse 15- Date de missauros		
1	13- Advesse (numero, not, elle, province) The Code (name		
ı	Au Danier, adliner Carcinno Al? ET y a less, nacher that certifié des cheffs, expécité acont par Méteopher message le dischoolsp		
	4 Auto, presser 15- CEARY DE LA MODIFICATION (suche que celle du régime ressirante)		
	As become soften framework AG		
ı			
	REFERENCE AS CONTRAT DE MARAGE ANTÉRIEUR Rempire una seule des assistres a. 0 en c 4. Contrat de manage s'actif au regiére des d'oits personnes et séois mobiliers. 15. Numéro de manage amineur au 1º juilles 1076. 17. Numéro de minute 16. Date nom tem se		
- Contract	Référence au contract de manage Artémeun Avrejo una paule des accions a à de c a-Contrat de manage vacet au regiete des drois personnes et viols mobilers. 16-Numéro b-Contrat de manage amémoir au P judiel 1976. 17-Numéro de minute 18-Date		
MENT NATIO	PRÉFÉRENCE AU CONTRAT DE MARAGE ANTÉRIEUR. Aurepir una asuás das assistes o de c a- Contrat de manage tracit au regiére des dints personnes et viole mobiliers. 15- Numéro is Contrat de manage arretteur au 1º juillet 10°C. 17- Numéro de minufe. 15- Date Anne Jan. 15- Num et présons du nataire.		
MENTIONS	REFERENCE AU CONTRAT DE MARAGE ANTÈRIEUR - Contrat de mandage vectré au registre des droits personnels et nicht mobiliers. 16- Numéro de mandage entimes au 1º juillet 1970. 17- Numéro de minute 16- Date Anne termina de mandage 16- Date Anne commit de mandage 26- Date		
MENIAMO	REFÉRENCE AU CONTRAT DE MARAGE ANTÉRIEUR Avergir una saule des accions o, è en c a- Contrat de manage insente au régistre des droits personnels et niets mobiliers. 18- Numéra de manage ammerar au l'Épide 1976. 19- Numéra de manage ammerar au l'Épide 1976. 19- Numéra de manage ammerar au l'Épide 1976. 19- Same et présonne de manage. 20- Ontre de		
CHICAGO CONTRACTOR	Référence au contract de manage reste au regiére des doits personnes et risple mobiliers. 15-Numéro de manage entener au l'Épitel 1978. 17-Numéro de missaire de l'épitel 1978. 18-Date de manage entener au l'Épitel 1978. 18-Date de manage de manage de l'épitel 1978. 28-Date de manage entener de manage de l'épitel 1978. 28-Date de manage entener de manage de l'épitel 1978. 28-Line de person. 86-Céptel de l'INSORPTION DE LA RENOVOATION AMBULÉE. Parquir le robrigue de les robriques del el 25 22-Saméro de regiée des douts personnes et réste mobiliers plus la robrigue de les douts personnes et réste mobiliers plus la language de la configuración foncies. 86-Farme de fact conter une seule cone à Nogellé on misus le Augment 27-Date de fact conter une seule cone à Nogellé on misus le Augment 27-Date de fact conter une seule cone à Nogellé on misus le Augment 27-Date de fact conte une seule cone de la Nogellé on misus le Augment 27-Date de fact conter une seule cone de la Nogellé on misus le Augment 27-Date de fact conter une seule cone de la Nogellé on misus le Augment 27-Date de la cone de la Nogellé on misus le Augment 27-Date de la cone de l		
MENTIONS	Référence au contract de manage autrêmeur. Aurejé une apublique de doite personnelle et high mobilière. 15-Numéro de manage arrameur au l'épite 1978. 17-Numéro de manage arrameur au l'épite 1978. 17-Numéro de manage arrameur au l'épite 1978. 18-Date au service de manage arrameur au l'épite 1978. 18-Date au service de manage au l'épite 1978. 18-Date au service de manage au l'épite 1978. 28-Line consulté de manage au le service de partir la service de la litté par le la litté par le la litté par le litté par le la litté par le litté par le la litt		
MENTIONS	REFERENCE & LINESCRIPTION DE LA RENOVOATION ANNULÉE 20 - Contrait de maninge arrante au regietre des dioits personnels et sleigh mobilières. 15 - Numéro de maninge arrante en l'épite 1978. 17 - Numéro de minute 18 - Date 19 - Line 19 - Line 1979. 18 - Nors et précons du natable 4 - Same servinel de maninge 20 - Contrait de maninge 21 - Line CONJUNET DU SENONQUEST DU DÉPLIET 122 - Nors et précons RÉFÉRENCE À L'INSCRIPTION DE LA RENOVOATION ANNULÉE Parquir le robrique 27 que les robriques 24 et 25 23 - Numéro 30 - Concessipation foncières 24 - Numéro 30 - Concessipation foncières RÉFÉRENCE À L'INSCRIPTION DE LA RENOVOATION ANNULÉE 25 - Contrait de manine de l'inscription foncières 26 - Contrait de l'Inscription des contraits et résis mobiliers 26 - Contrait de l'Inscription des contraits et résis mobiliers 27 - Partie de l'acte Constituté 28 - Contrait de l'Inscription de l'Inscription de minuse 28 - Contrait de l'Inscription de l'Ins		

ANNEXE III (a. 23)

de	Gouvernement du Québec Ministère de la Justice	RÉQUISITION GÉNÉRAL D'UNE INSCRIPTION
·¥'	Registre des droits personnels et réels mobiliers	Formulaire RG — Page
NATURE	diquer une seule nature de droit 1- Nature	e Affrey (a la capación de la Affrey (a) La capación de la Capación (a)
≨	· [1] [1] [1] 보는 병교를 보고 생각을 보고 있다. [1]	
⊒ 2 ⊒ 0	P- DATE EXTRÊME D'EFFET DE L'INSCRIPTION Note : L'inscription pourra être radiée le lendemain de sans présentation d'une réquisition à cet elfet	
_	Année Mois Jour Remplir les rubriques 4, 5, 6, 7, 9, 10 ou 4, 8, 9, 10 et s'il y a lieu, la rubrique 3	3- Nº d'avis d'adresse
	I- <i>Cocher une seule case</i> a Titulairo b Constituant c Autre, préciser 5- Nom 6- Prénom	7- Date de naissance
8	- Nom de l'organisme	Année Mois Jour
	- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)	10- Code postal
2 (2)	S'il y a lieu, cocher 💹 état certifié des droits, expédié aussi par	télécopieurmessagerie électroniqu
[2	Remplir les rubriques 12, 13, 14, 15, 17, 18 ou 12, 16, 17, 18 et s'il y a lieu, la rubrique 11	11- Nº d'avis d'adress
1	2- Cocher une seule case a <u>Titulaire</u> b Constituant c Autre, préciser 3- Nom 14- Prénom	15- Date de naissance
1	16- Nom de l'organisme	Année Mois Jour
1	17- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)	18- Code postal
A	Au besoin, utiliser les annexes AP ou AD S'il y a lieu, cocher 🗌 état certifié des droits, expédié aussi par	télécopieurmessagerie électroniqu
V	TÉHICULE ROUTIER Consulter les directives.	and the second second
	9- Catégorie 20- Numéro d'identification 21- Année 22- Description	
A	Au besoin, utiliser l'annexe AV S'il y a lieu, cocher 🗌 état certifié des droits, expédié aussi par	télécopieur messagerie électroniqu
2	3- AUTRES BIENS	
DIENS		
A	Au besoin, utiliser l'annexe AG	the grant care of the gr
Τ,	4- Montant	The graph contact of the gard.
	중요한 맛이 이번 어린 이렇게 보고 중요한 바람들은 요즘 전략을 모르는 그리면 이번 이번 이번 때문	o interior Beginne Peter Peter Indian Peter 1997. Transport Display (buryahan di peter 1997)
100		ser l'annexe Al
R	ÉFÉRENCE À L'ACTE CONSTITUTIF	
20	o- rome de racie : Cocret d'in seure case	
	 a Sous seing privé b Notarié en minute c Notarié en brevet d Juge e Autre, préciser 	ment
2	77-Date 28-Lieu ou district judiclaire	
	Année les éaux. 19- N° de minute ou de dossier 30- Nom et prénom du notaire, tribunal ou nom et prénom des témoins	
3	11-AUTRES MENTIONS	
A	tu besoin, utiliser l'annexe AG	
	e signataire requiert l'inscription du présent avis. 32- Nom du signataire	Numéro du formulaire
SIGNATURE		
n 3	134 X:	
3E-176 ((97-07)	

ANNEXE IV (a. 23)

Ĵ	Gouvernement du Québec Ministère de la Justice Régistre des droits personnels et réels mobiliers	RÉQUISITION D'INSCRIPTION D'UN PRÉAVIS D'EXERCICE Formulaire RP — Page 1
NATURE	Nature du préavis Cocher une seule case Préavis d'exercice d'un droit hypothécaire Préavis d'exercice des droits résultant d'une fiducle à titre onéreux Autre, préciser	
PARTIES	1 TITULAIRE Remplir les rubriques 2, 3, 4, 6, 7, ou 5, 6, 7 2- Nom 3- Prénom 5- Nom de l'organisme 6- Adresse de la personné physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province) ② CONSTITUANT Remplir les rubriques 8, 9, 10, 12, 13 ou 11, 12, 13 8- Nom 9- Prénom 11- Nom de l'organisme 12- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province) Au besoin, utiliser les annexes AP ou AD S'il y a lieu, cocher ☐ état certifié des droits, expédié aussi	4- Date de naissance Année Mois Jour 7- Code postal 10- Date de naissance Année Mois Jour 13- Code postal
BIENS	VÉHICULE ROUTIER Consulter les directives. 14- Catégorie 15- Numéro d'identification 16- Année 17- Description Au besoin, utiliser l'annexe AV S'il y a lieu, cocher ☐ état certifié des droits, expédié aussi 18- AUTRES BIENS Au besoin, utiliser l'annexe AG	par 1616copieur messagerie électronique
MENTIONS	Au besoin, utiliser l'annexe AG Le débiteur étant en défaut d'exécuter ses obligations, le titulaire a signific un préavis d'exercice conformément au Le préavis d'exercice ainsi que la preuve de sa signification sont produits avec la présente.	c Notarié en brevet
SIGNATURE	Le signataire requiert l'inscription du présent avis. 27- Nom du signataire 28- X Signature	Numéro du formulaire
BE-	18! (97-07)	

ANNEXE V (a. 23)

- BE-182 (97-07)

6	Gouvernement du Québec Ministère de la Justice	RÉQUISITION D'INSCRIPTION D'UNE RECTIFICATION
	Registre des droits personnels et réels mobiliers	Formulaire RR — Page
¥	1- Cocher une seule case	
NAIUHE	a Rectification par une personne intéressée b Rectification judiciaire	
Ž		
	(1) Remplir les rubriques 2, 4, 5, 6, 8, 9 ou 2, 7, 8, 9 et s'il y a lieu, la rubrique 3	3- № d'avis d'adresse
	2- Cocher une seule case a Titulaire b Constituant c Autre, préciser 4- Nom 5- Prénom	6- Date de naissance
	7- Nom de l'organisme	Année Mols Jour
,	8- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)	9- Code postal
2	5 ii y a neu, cocher] etat cerime des droits, e	xpédié aussi par 🔲 télécopieur 🔲 messagerie électroniqu
Ē	Remplir les rubriques 10, 12, 13, 14, 16, 17 ou 10, 15, 16, 17 et s'il y a lieu, la rubrique 11 Occher une seule case a Titulaire b Constituant c Autre, préciser	11- Nº d'avis d'adresse
	12- Nom 13- Prenom	14- Date de naissance
ì	15- Nom de l'organisme	Année Mols Jour
	16- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)	17- Code postal
		<u>il ili ilga a giran kali k</u>
4		expédié aussi partélécopieur messagerie électroniqu
	RÉFÉRENCE À L'INSCRIPTION VISÉE AU REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS M 18- Numéro (1) Au besoin, utiliser l'annexe Al	MOBILIERS
	RÉFÉRENCE AU JUGEMENT	
	19- Date 20- District judiciaire	美国教育基本教育
	21- Nº de dossier 22- Tribunal	
	23- OBJET DE LA RECTIFICATION	
2	in the control of the	
WEIGH ST	Au besoin, utiliser l'annexe AG Si la rectification porte sur un véhicule routier, inscrire la description correcte ci-dessous :	
-	24- Catégorie 25- Numéro d'identification 26- Année 27- Description	 So the digital server at the PROPER of Section 1.
	[제가 제계 의밀장 인공실 및 제휴 개설 <u>트 기계 기계</u>	xpédié aussi partélécopieur messagerie électroniqu
	Si la rectification consiste à ramener à la baisse la date extrême d'effet de l'inscription, inscrire la date	
	28- DATE EXTRÊME D'EFFET DE L'INSCRIPTION	
ı	Note : L'inscription pourra être radiée le lendemain de cette date année Mois Jour sans présentation d'une réquisition à cet effet	
	29-AUTRES MENTIONS	
ı	Au besoln, utiliser l'annexe AG	
+	Au Descrit, utiliser raminoso AG	and the state of t
ı	Le signataire requiert l'inscription du présent avis. 30- Nom et signature du signataire	
ı		
ا		
1101010		the state of the s
1		Numéro du formulaire
	·	
	化工具工具工具 医性囊囊 医肾髓 医肾髓 医皮肤 医皮肤 医皮肤管 医生产	

ANNEXE VI (a. 23)

c	Gouvernement du Québec Ministère de la Justice	RÉQUIS	TION D'INSCRIPTIO D'UNE ADRESS
_	Registre des droits personnels et réels mobiliers		Formulaire RA Page
NATURE		WHA A	ou d'adresse de notification
IAIRE	Remplir les rubriques 2, 3, 4, 6, 7 ou 6, 6, 7 2- Nom 3- Prénom		4- Date de naissance
BÉNÉFICIAIRE	Nom de l'organisme Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)		Année Mois Jour
-	A-INSCRIPTION D'ADRESSE À DES FINS DE NOTIFICATION Rémpir la section RÉFÉRENCES	20 1 2 2 3 24 1 2 3 10 3	7- Gode postal
	ADRESSE DE NOTIFICATION		
	8- Adresse	9- Code postal	10- Numéro de télécopieur
	B- CHANGEMENT DE NOM OU D'ADRESSE DE NOTIFICATION		
	11- Numéro d'avis d'adresse		
	<u>Changement de nom</u> Remplir les rubriques 12, 13, 14, 16, 17, 18 ou 15, 19		
	Ancien nom	事中多数	
	12- Nom (5 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10		14- Dale de naissance
	15-Nom de l'organisme di 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15		Année Mais Jour
_	Nouveau nom 16- Nom 17- Prénom		18- Date de naissance
PTIO	19-Nom de l'organisme (1992) et l'all propriété de la company de la comp		Année Mois Jour
L'INSCRIPTION	Changement d'adresse de notification Remplir les nutriques 20 à 25		
OBJET DE	Ancienne adresse 20- Adresse 2	1- Code postal	22- Numero de télécopieur
OBJ	Nouvelle adresse 23-Adresse 2 2-Adresse		
П	ZO-AUTESSE	4- Code postal	25- Numéro de télécopieur
		<u> </u>	1940年 1943年 1948年 19
	C-INSCRIPTION D'UN NUMÉRO D'AVIS D'ADRESSE ULTÉRIEURE À L'INSCRIPTION DU DROIT VISÉ		
	26- Numéro d'avis d'adresse Remplir la section RÉFÉRENCES D- RECTIFICATION Remplir a ou b		3 8 2 3
	a- D'un numéro d'inscription		
	27- Numéro d'inscription erroné 28- Numéro d'inscription exact		
	29- Numéro d'avis d'adresse visé		
	b- D'un numéro d'avis d'adresse Remplir la section RÉFÉRENCES		
	30- Numéro d'avis d'adresse erroné 31- Numéro d'avis d'adresse exact		
ENCES	32- NUMÉRO D'INSCRIPTION OU DE FORMULAIRE		32443460
Ä	0 0	4	
RÉFÉRI	6	8	
7	Au besoin, utiliser l'annexe Al Le signataire requiert l'inscription du présent avis.	<u> </u>	State of the Earlie
URE	33- Nom du signataire	Numéro o	u formulaire
SIGNATURE	[[] [] [[] [] [] [] [] [] [] [
	34- X Signature		

ANNEXE VII (a. 23)

*	Gouvernement du Québec Ministère de la Justice Registre des droits personnels et réels mobiliers
---	---

RÉQUISITION D'INSCRIPTION D'UNE RADIATION VOLONTAIRE

	- 1-TITULAIRÉ: January Barrier Barrie
PARTIES	Désigner la personne qui consent à la radiation Sil y a lieu, explicuer le changement de titulaire et produire la pièce justificative requise Sil y a représentation, indiquer le nom et la qualité du représentant de même que la nature de la pièce justificative en vertu de laquelle il agit. Au besoin, utiliser l'annexe AG 2- CONSTITUANT Indiquer le nom du constituant
	Au besoin, utiliser l'annexe AG
\vdash	Remplir les rubriques 3 et 4 ou 5 et 6
	QUITTANCE TOTALE - Le titulaire avise l'officier de la publicité qu'il a été entièrement payé de toute somme due en vertu de la créance garantie par le droit auquel il est fait référence ci-dessous et qu'en conséquence, il requiert la radiation des inscriptions suivantes :
	▍입말 입물 총 활 현 명은인 본 입장 된 사 하면 좀 뭐 할 않 않았는데 한 통원 현기의 실력 다시 프로그 나는 기업이다.
z	Au besoin, utiliser l'annexe AG
ATIO	CONSENTEMENT À RADIATION - Le titulaire avise l'officier de la publicité qu'il consent, par la présente, à la radiation de l'inscription sulvante :
ADI	5- Numéro 6- Nature
Ž	
삠	(3) Au besoin, utiliseir l'annexe AG
OBJET DE LA RADIATION	7- AUTRES MENTIONS
	는 일이 문 중인생인 홍롱·추천 전기 이루다들다 수 전선 휴생명 중앙 수 생성한 문학을 받는 것 같다.
П	
	Au besoln, utiliser l'annexe AG
H	Le signataire requient l'inscription du présent avis.
	8- Nom et signature du titulaire où Nom du titulaire et nom et signature du représentant autorisé
SIGNATURE	
	Numéro du formulaire

ANNEXE VIII

(a. 23)

*	Gouvernement du Québec Ministère de la Justice Registre des droits personnels et réels mobiliers
---	---

RÉQUISITION D'INSCRIPTION D'UNE RÉDUCTION VOLONTAIRE

	réels mobiliers Formulaire RE — Pag	e 1
PARTIES	1-TTULAIRE Désigne la personne qui consent à la réduction - Si l y a lieu, expliquer le changement de titulaire et produire la pièce justificative requise. - Sil y a représentation, indiquer le nom et la qualité du représentant de même que la nature de la pièce justificative en vertu de laquelle il agit. Au besoin, utiliser l'annexe AG 2- CONSTITUANT Indiquer le nom du constituant Au besoin, utiliser l'annexe AG	
CONSENTEMENT À LA RÉDUCTION	3- LE TITULAIRE AVISE L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ QU'IL CONSENT, PAR LA PRÉSENTE, À LA RÉDUCTION SUIVANTE : Au besoin, utiliser l'annexe AG Si la réduction porte sur un véhicule routier, le décrire ci-dessous 4- Catégorie 5- Numéro d'identification 8- Année 7- Description (1) Au besoin, utiliser l'annexe AV.	
SIGNATURES	Le signature requiert l'inscription du présent avis. 8-Nom et signature du titulaire ou Nom du titulaire et nom et signature du représentant autorisé Numéro du formulaire	-

• BE-175 (97-07)

ANNEXE IX (a. 23)

	Gouvernement du Québec Ministère de la Justice Registre des droits personnels et réels mobiliers	RÉQUISITION D'INSCRIPTIO D'UNE RÉDUCTION OU D'UNE RADIATION JUDICIAIF Formulaire RJ — Page
U JUGEMENT	1- Nom et qualité des parties	
RÉFÉRENCE AU JUGEMENT	Au besoin, utiliser l'annexe AG 2- Date du jugement 3- Tribunal 4- District judiciaire 5- Numéro du dossier judiciaire	
	6- DISPOSITIF DU JUGEMENT Le signataire avise l'officier de la publicité que le dispositif du jugement décri	t.ci-dessus est le suivant:
RIPTION		
OBJET DE L'INSCRIPTION		
OB		
	Au besoin, utiliser l'annexe AG	養者 我務項の相目 可見 3 4 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
SIGNATURE	Le signataire requiert l'inscription du présent avis. 7- Norn du signataire	Numéro du formulaire

ANNEXE X (a. 23)

*	Gouvernement du Québec Ministère de la Justice Registre des droits personnels et
	Hegistre des aroits personneis et

RÉQUISITION D'INSCRIPTION D'UNE RÉDUCTION OU D'UNE RADIATION LÉGALE

	réels mobiliers	Formulaire RL — Page
NATURE	1- Cocher ume seule case RÉDUCTION OU RADIATION LÉGALE a d'un droit viager et de l'hypothèque qui le garantit à la suite du décès du bénéficiaire (art. 3067 C.c.Q.) b à la suite d'une prise en paiement (art. 3069 al.1 C.c.Q.) c à la suite d'une vente par un créancier (art. 3069 al.1 C.c.Q.) d à la suite d'une vente sous contrôle de justice (art. 3069 al.1 C.c.Q.) e à la suite d'une vente forcée (art. 3069 al.1 C.c.Q. et 611.1 C.p.c.) 1 Autre, préciser	
IES	Remplir les rubriques 2, 3, 4, 5, 7, 8 ou 2, 6, 7, 8 Cocher une seule case a Titulaire b Constituant c Autre, préciser Nom 4- Prénom Nom de l'organisme Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province)	5- Date de naissance Année Mois dour 8- Code postal
PARTIES	Remplir les rubriques 9, 10, 11, 12, 14, 15 ou 9, 13, 14, 15 Constituant c Autre, préciser 10- Norn. 11- Prénom Nom de l'organisme 14- Adresse de la personne physique ou de l'organisme (numéro, rue, ville, province) Au besoin, utiliser les annexes AP ou AD	12- Date de nalssance Année Mote Jour 15- Code postal
	16- LE SIGNATAIRE AVISE L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DE CE QUI SUIT : Relater les événéments, les documer permetient la réduction ou la radiation inscriptions et décrire, s'il y a lieu, les bi	légale, Faire référence aux
SCRIPTION		
OBJET DE L'INSCRIPTION		
OB		
	Au besoin, utiliser l'annexe AG	
SIGNATURE	Le signataire requiert l'inscription du présent avis 17- Nom du signataire 18- X Signature	o du formulaire

• BE-179 (97-07)

ANNEXE XI (a. 23)

Gouvernement du Québec Ministère de la Justice Registre des droits personnels et réels mobiliers	ANNEXE PAR
Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition	Paginer l'annexe selon son ordre
(3) Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8	de présentation dans la réquisition et s'il v a lieu, les rubriques 2, 9, 10
1- Cocher une seule case a Titulaire b	2- № d'avis d'adri Constituant c Autre, préciser
3- Nom 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	4- Prénom 5- Date de naissa
6- Nom de l'organisme	·
7- Adresse de la personne physique ou de l'organ	nisme (numéro, rue, ville, province) 8- Code post
9- Représenté par	The second of th
	S'Il y a lieu, cocher état certiflé des drolts, expédié aussi partélécopleurmessagerie électro
(4) Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8	et s'il y a lieu, les rubriques 2, 9, 10
1- Cocher une seule case a Titulaire b 3- Nom	Constituant e Autre, préciser 4- Prénom 5- Date de naissa
6- Nom de l'organisme	型型型はReport State Barting Took and The Company The Company Took Arrive Times is
7- Adresse de la personne physique ou de l'organ	isme (numéro, rue, ville, province) 8- Code post
9- Représenté par	10- En qualité de
	S'Il y a lieu, cocher 🗌 état certifié des droits, expédié aussi par 🔝 télécopieur 🔲 messagerie électron
5) Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8 o	el s'il y a lieu, les rubriques 2, 9, 10 \$2- № d'avis d'adre
1- Cocher une seule case a Titulaire b 3- Nom	Constituent e Autre, préciser 4- Prénom 5- Date de naissar
6- Nom de l'organisme	LONGRES OF SECULO SERVICES LONGRES LOS APPRESENTA
7- Adresse de la personne physique ou de l'organi	isme (numéro, ruis, ville, province).
9- Représenté par	10-En qualité de
	S'Il y a lieu, cocher 🗌 état certiflé des droits, expédié aussi par 🔲 télécopieur 🗌 messagerie électron
6) Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8 e	at s'll y a lleu, les rubriques 2, 9, 10 2- № d'avis d'adret
1- Cocher une seule case a Titulaire b	Constituent c Autre, préciser
6- Nom de l'organisme	
7- Adresse de la personne physique ou de l'organi	sme (numero, rue, ville, province).
9- Représenté par	3. 4. 4. 4. 2. 10- En qualité de la les de la
	S'il y a lleu, cocher 🗌 état certiflé des droits, expédié aussi par 🔲 télécopieur 🗌 messagerie électroni
7) Remplir les rubriques 1, 3, 4, 5, 7, 8 ou 1, 6, 7, 8 e	t s'il y a lieu les rubriques 2, 9, 10 2- № d'avis d'adres
1- Cocher une seule case a Titulaire b 3- Nom	Constituant c Autre, préciser 4- Prénom 5- Date de naissan
6- Nom de l'organisme	气管油涂气 "最远是两个",在我就到你的原子的人们的是 Annie (Majo) de
7- Adresse de la personne physique ou de l'organis	sme (numéro, rue, ville, province) 8- Code posta
9- Représenté par	10- En qualité de
在阿尔克和曼罗克法 囊胞肿点与3	S'Il y a lieu, cocher 🗌 état certifié des droits, expédié aussi par 🔲 télécopleur 🔲 messagerie électroni

ANNEXE XII (a. 23)

Gouvernement du Québec Ministère de la Justice Registre des droits personnels e réels mobiliers	et	ANNEXE DÉNOMINATION Formulaire AD
Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition	Paginer l'annexe selon son ordre de présentation dans la réquisition	The second of th
3 IDENTIFICATION DE LA DÉNOMINATION (N	IOM D'EMPRUNT)	
1- Cocher une seule case a Titulaire 2- Dénomination	b Constituent c Autre, préciser	
3- Adresse (numéro, rue, ville, province)	医帕勒氏基切合物积积 高达人士 医多心样	4-Code postal
Packers by Barbaria	S'il y a lieu, cocher 🗌 état certifié des droits, expédié aussi par	télécopleur messagerie électronique
NOM DES PERSONNES AGISSANT SOUS C	SETTE DÉNOMINATION (CE NOM D'EMPRUNT)	
(4) Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 11 au 9, 10, 6- Nom	11 et s'il y a lieu, la rubrique 5 7- Prénom	5- N° d'avis d'adresse 8- Date de naissance
9- Nom de l'organisme	新山西京在智麗縣衛衛衛等等中京中中門	Annéé Mois Jour
10- Adresse de la personne physique ou de l'o	organisme (numéro, rue, ville, province)	11- Code postal
	S'il y a lieu, cocher 🗌 état certifié des droits, expédié aussi par	télécopieur messagerie électronique
(5) Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 11 ou 9, 10, 6- Nom	11 et s'll y a lieu, la rubrique 5 7- Prénom	5- Nº d'avis d'adresse 8- Date de naissance
9- Nom de l'organisme		Année Mois Jour
10- Adresse de la personne physique ou de l'o	rganisme (numéro, rue, ville, province)	11- Code postal
ing die verden die verden die verden der der verden der der den der	S'II y a lieu, cocher État certiflé des droits, expédié aussi par	et la la
(6) Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 17 ou 9, 10, 6- Nom	11 et s'il y a lieu, la rubrique 5 7- Prénom	5- Nº d'avis d'adresse 8- Date de naissance
9- Nom de l'organisme : 18 12 12 13 15 15	医乳状 新货品 化放射 经销售 医电子神经	Année Mois Jour
10. Adresse de la nerconne physique ou de l'o	rganisme (numéro, rue, ville, province)	11- Code postal
	S'il y a lieu, cocher 🦳 étal cerlifié des droits, expédié aussi par	
<u>- 19 1년 전 1년 1년 1월 1월 1월 1일 1일 1일 1일 1일</u> - 12 1일		
Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 11 ou 9, 10, 6- Nom	11 et s'il y a lieu, la rubrique 5 7- Prênom	5- N° d'avis d'adresse 8- Date de naissance
9-Nom de l'organisme À million de l'organisme		Arinée Mois Jour
10- Adresse de la personne physique ou de l'o	rganisme (numéro, rue, ville, province)	11- Code postal
1. 1.在日本委司和老军董 獎 答應道	S'il y a lieu, cocher 🔲 état certifié des droits, expédié aussi par	télécopieurmessagerie électronique
(8) Remplir les rubriques 6, 7, 8, 10, 11 ou 9, 10, 6- Nom	11 et s'il y a lieu, la rubrique 5 7- Prénom	5~ N° d'avis d'adresse 8- Date de naissance
9- Nom de l'organisme	*****************	Année Mois Jour
10- Adresse de la personne physique ou de l'o	rganisme (numéro, rue, ville, province)	11- Code postal
	S'il y a lieu, cocher détat certifié des droits, expédié aussi par	<i>2</i> 0

ANNEXE XIII

(a. 23)



ANNEXE DESCRIPTION DES VÉHICULES ROUTIERS Formulaire AV

Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition		Paginer l'annexe selon son ordre de présentation dans la réquisition	
VÉHICULES ROUTIERS			· 建氯化 化二甲基甲基苯
1- Catégorie 2- Numéro d'identification 2	3- Année 4- Desc	ription	
그렇지 않고 하는 후 병에 왜 왜 가는 일 점.	<u> 17 8 7 </u>		
	S'il y a lieu, cocher	état certifié des droits, expédié aussi pa	rtélécopieurmessagerie électroniq
			1.50
	S'il y a lleu, cocher	état certiflé des droits, expédié aussi pa	r télécopieur messagerie électroniq
	- 되었힌		
그는데 학교 도도 배 환경 함호 원칙 이	S'il y a lleu, cocher	état certifié des droits, expédié aussi pa	r lélécopleur messagerle électroniq
			5- 1 ·
因為在學院發展新聞或學術報告	S'll y a lieu, cocher	état certiflé des droits, expédié aussi pa	r 1élécopleur messagerie électroniq
[16] 			
[[[]] 요즘 요즘 이렇게 들을 수 있었다	S'll y a lieu, cocher	état certifié des drolts, expédié aussi pa	ır 🔃 télécopieur 🗌 messayerle électroniq
() [[[[]]] [[]] [[]] [[]] [[]] [[]] [[]]	S'il y a lieu, cocher	état certifié des droits, expédié aussi pa	ır 🔝 télécopieur 🔙 messagerle électroniq
사진 전문 보고 주목 전 보호 달리 되면	S'il y a lleu, cocher	état certifié des droits, expédié aussi pa	ır 🔲 télécopieur 🔲 messagerle électroniq
in (1907). The second of the s			
	S'il y a lieu, cocher	état certifié des droits, expédié aussi pa	rtélécopieurmessagerie électroniq
0			
	S'll y a lieu, cocher	étal certifié des droits, expédié aussi pa	r télécopieur messagerie électroniq
10			
H : : : 4 명한 첫 및 k : 는 용 및 및 및 도 속	S'll y a lieu, cocher	état certifié des droits, expédié aussi pa	ır télécopieur messagerle électroniq
· (0)	0 11 1 1100, 000110.	Total colling and artiful and artiful and artiful arti	
	S'il y a lieu, cocher	état certifié des droits, expédié aussi pa	r télécopleur messagerie électroniq
- 1	3 II y a lieu, cochai	etas sertine des giotta, expedie aussi pe	iitelecopiesiillosangelite elecatorite
·严重行法 () 古古事事物 化亚苯基苯			
	S'll y a lleu, cocher	état certifié des droits, expédié aussi pa	ar télécopleur messagerie électroniq
	1. <u>1. 2. 2. 1 </u>		
1	S'il y a lleu, cocher	état certifié des droits, expédié aussi pa	ar télécopieur messagerie électroniq
	2 (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2		- 0
. (16)	S'll y a lleu, cocher	état certifié des droits, expédié aussi pa	ar 1élécopleur messagerie électroniq
그런 경기 사람들은 경기에 가고 되게 되었다.	S'll y a lieu, cocher	état certifié des droits, expédié aussi pa	artélécopieur messagerie électroniq
	<u> 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 </u>		- 4
	S'il y a lieu, cocher	état certifié des drolts, expédié aussi pa	ar télécopleur messagerie électroniq
		·	
회통한 기본 소개 전인 숙제 되면이다	S'il y a lieu, cocher	dtat certifié des droits, expédié aussi pa	ar télécopieur messagerie électroniq
	a a e El		
지민들은 회원 경기를 가게 하셨다.	S'il y a lieu, cocher	étal certifié des droits, expédié aussi p	ar 🔲 télécopieur 🔲 messagerie électronic
(1) (20) (1 - 1 시간) (1 - 1 시간 (1 - 1 시간) (2 시간)	Gradin		
	S'il y a lieu, cocher	état certifié des droits, expédié aussi p	artélécopleurmessagerie électronic
化多克阿哥斯曼法 医隐隐 雞雞 医牙髓	S'il y a lieu, cocher	état certifié des droits, expédié aussi p	ar 🔝 télécopieur 🔝 messagerie électronic
	A		
电压动电流 医阴茎囊 數形形 囊	S'll y a lieu, cocher	état certiflé des droits, expédié aussi p	ar télécopieur messanerie électronis

ANNEXE XIV (a. 23)

Gouvernement du Québec Ministère de la Justice Registre des droits personnels et réels mobiliers

ANNEXE GÉNÉRALE

Formulaire AG

Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition	Paginer l'annexe selon son ordre de présentation dans la réquisition			
est insuffisant ou encore pour compléter l'information d'un annexe n'est prévue. Dans ces cas, indiquer, dans la colo	briques «Autres biens», «Objet de la modification», «Objet de la recitificat ne rubrique dans une réquisition d'inscription de réduction ou de raditation mme de gauche, la numéro de la rubrique du formulaire auquei la présent e celles identifiées ci-dessus est complétée sur la présente annexe, indi- ormulaire auquei la vrésente annexes se rattactue.	lorsque au te annexe :	icune autre se rattache e	t
Numéra				
	ce entre chaque rubrique.			
ompletee the figure of the control o	· 養養 另版 月 別語 門 新 新 養養 安全區 对 企会 图			
5				
10				
15.				
20				
25				
30 1				
35				
40°				
45				
50				
55				
85				
57				

ANNEXE XV (a. 23)

Gouvernement du Québec Ministère de la Justice Registre des droits personnels et réels mobiliers

ANNEXE INSCRIPTIONS

Formulaire Al

réels mobiliers		Formulaire /
Indiquer le numéro de formulaire de la première page de la réquisition	Paginer l'annexe selon son ordre de présentation dans la réquisition	
Numéro d'inscription ou de formulaire		
①		4
計畫 机工工工工工 医角膜 新安 医二二	1. A. 据载建图 1. T. 人名西西斯普里斯丁	
6		8
9	10	12
③	(15)	(16)
1		20
		29
2		
26		3
30		®
33 34	3	36
39		40
40	North and the first of the second of the first of the second of the seco	₩
그 지기 가 그 사람 등 하라마다 모셔요		表質 智田 医二二氏医生活性
46	. 146명 - 1 1870 및 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12	
49 50		® .
6 3	55 P	56
⑤ ⑥		6 0
60	보이 전 1 시설에 될 뿐 수 있는 중 보면 되어 있는 (69	€
	不免 电多速图 医囊囊囊 黑黑黑人 化电路板	
65		
€ 100	7	0
3		76
79		80
81) · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		- 84
电分差对对效性 医电外横线 斯斯语法		100 1880
86		
89		92
93	6	96
97	99	(0)
100		@
(G) (G)		(08)
医海尿氏菌 医乳腺病 医抗抗溶液 藏葬		医柯斯基氏征 医大大性手术
(10)		(1)
(1)		(16
100		(2)
化二酚油 節品 医多形面侧侧尾毛	<u> 80 lilius and D. II Garage S. P.O. L. and</u>	